

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU VENDREDI LE 7 JUIN 2013
À 9 HEURES 30 MINUTES

Tenue à la salle du conseil municipale
au 629 rue des Loisirs à Ste-Christine

ILS SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :
Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire

Et les conseillers suivants :

Monsieur Fernand Laplante, conseiller,
Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller
Monsieur Mario Noël, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame
Huguette St-Pierre Beaulac.

Il est absent à l'ouverture de l'assemblée :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-
trésorière
Monsieur Denis Brisebois, conseiller
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller
Monsieur Aimé Loranger, conseiller

Tous les conseillers ont reçu l'avis de convocation conformément
aux dispositions mentionnées au Code municipal art. 152 à 156.

1. Adoption de l'ordre du jour

135-06-2013

Il est proposé par M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Soumission plan architecte pour la caserne de pompier

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été fait pour la
construction d'une nouvelle caserne et que la municipalité a reçu
une réponse positive,

ATTENDU QUE à la suite de l'autorisation qui nous a été accordée
le 30 avril 2013, des plans et devis définitifs jumelés à une
estimation détaillée des coûts du projet avec une précision de 10%
est exigé du MAMROT pour l'obtention d'une autorisation
définitive pour le projet;

EN CONSÉQUENCE

136-06-2013

Il est proposé par M. Mario Noël,
Appuyé par M. Jean- Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité d'engager la compagnie d'architecte « Les
Ateliers A. Bellavance Inc ». Les montants sont :

Les honoraires en architecture offerts par celui-ci pour la
préparation de l'ensemble des documents d'architecture
mentionnées dans la soumission se situent à environ 4.20\$ / pi Ca.
pour le bâtiment. Les honoraires en architecture pour les services de
suivi de la construction mentionnés dans la soumission se situent à
environ 1.25\$ / pi ca.

M. Mario Noël quitte la séance à 10h15

Le conseiller M. Mario Noël quitte la séance à 10h15, en conséquence, l'assemblée se termine à ce moment.

3. Rencontre et explication sur l'état de la situation sur le projet de règlement sur l'eau

M. Marc Saint-Cyr rencontre les élus présents et explique les changements apportés au projet de réglementation provinciale.

4. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les gens présents quittent à 10h45

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Huguette St-Pierre Beaulac
Mairesse